

Réf	2026	30
-----	------	----

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
02/06/2026	02/06/2026	19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames **ARTUS** Séverine, **DECKX** Tineke, **DUPONT** Catherine, **LAMBERT** Stéphanie, **LE BOUEDEC** Marianne, **NORDBERG** Anne-Rose, **TREMBLAY** Fanny,
Messieurs **BRUNEL** Jérémie, **CIPRES** Manuel, **DEGIVRY** Thierry, **GERARD** Pascal, **GIRAUD** Elie, **SCHMIDT** Éric, **SOLTANI** Thomas

Absents ayant donné procuration à :

Monsieur **GOBLET** Emmanuel a donné procuration à Monsieur **DEGIVRY** Thierry,
Madame **DUVAL** Emmanuelle a donné procuration à Monsieur **BRUNEL** Jérémie,
Madame **DELANGUE** Marjorie a donné procuration à Monsieur **SCHMIDT** Eric,
Monsieur **RIEL** Yannick a donné pouvoir à Madame **TREMBLAY** Fanny.
Madame **LANIQUE** a donné procuration à Monsieur **GIRAUD** Elie,

OBJET : MISE EN PLACE A TITRE EXPERIMENTAL D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code de l'action sociale et des familles relatif aux accueils collectifs de mineurs ;

VU la déclaration des accueils périscolaires auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES sous le numéro : 0910423AP000125 ;

CONSIDERANT que la commune organise déjà un accueil périscolaire déclaré auprès du SDJES ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de mieux répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants sur le temps périscolaire du soir ;

CONSIDERANT l'intérêt de pouvoir expérimenter un accueil périscolaire élémentaire du soir, distinct du dispositif d'études surveillées existant ;

CONSIDERANT la nécessité d'évaluer la pertinence de la fréquentation et les modalités de mise en œuvre de ce nouveau service avant toute généralisation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de mettre en place, à titre expérimental, un accueil périscolaire élémentaire du soir, en complément du service d'études existant à compter de septembre 2026 ;

PRECISE que cet accueil constitue un accueil périscolaire déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ;

FIXE une période d'expérimentation allant du 01/09/2026 au 18 décembre 2026 afin d'en évaluer la pertinence et les modalités de fonctionnement ;

AUTORISE la mise en œuvre des moyens nécessaires à son organisation (encadrement, locaux, fonctionnement, tarification) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, réglementaires et déclaratives nécessaires auprès des services de l'État, notamment le SDJES.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20260610-DEL-30-2026-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026